

# Guide des aides sociales :

## Transport

Février 2022

## SOMMAIRE

<b>I. Transport</b>	<b>3</b>
<b>A. Transport en commun</b>	<b>3</b>
<b>B. Train</b>	<b>3</b>
1. TER	3
2. Carte Avantage Jeune	3
3. Max Jeune	3
4. Offres des collectivités territoriales	4
<b>C. Voiture</b>	<b>4</b>
1. Aides aux transports personnels	4
2. Permis à 1€ par jour	5
3. Aides des collectivités territoriales	5
4. Co-voiturage	5
<b>D. Avion</b>	<b>6</b>

## I. Transport

### A. Transport en commun

Il n'existe pas d'aide nationale pour les transports urbains mais beaucoup d'agglomérations mettent en place des tarifs et des avantages pour les jeunes. N'hésitez pas à vous renseigner sur les sites internet de votre commune, département, région.

### B. Train

#### 1. TER

La SNCF (Société Nationale des Chemins de Fer) fonctionne par région, où chacune met en place des **tarifs d'abonnement TER pour les jeunes**. Vous trouverez en ligne un tableau des aides par région, ainsi que les liens des différents sites internet de chaque région. Dans certaines régions les tarifs de la SNCF peuvent fonctionner avec les tarifs des transports en communs des grandes agglomérations, ces formules sont précisées sur les sites TER.

Plus d'informations sur : [Quelles aides aux transports ?](#)

#### 2. Carte Avantage Jeune

Entre 12 et 27 ans, vous pouvez bénéficier de la **carte avantage jeune SNCF**. Cette carte coûte 49€ par an, renouvelable tant que vous ne dépassez pas la limite d'âge. Elle permet d'avoir une **réduction de 30% sur les TGV** et Intercités à réservation obligatoire, mais aussi sur le prix des billets Prem's, à cela s'ajoute **25 à 50% pour les billets TER**. Cette carte permet aussi de bénéficier de réductions sur les lignes partant de France en direction de l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, du Luxembourg et de la Suisse. Vous pouvez calculer à partir de combien de voyages la carte est rentable sur le site. Lors du week-end du Black Friday de novembre, vous pouvez bénéficier d'une remise de 50% sur cette carte avantage jeune.

Plus d'informations sur : <https://www.sncf.com/fr/offres-voyageurs/cartes-tarifs-grandes-lignes/carte-avantage-jeune>

#### 3. Max Jeune

La SNCF propose également un abonnement **TGV max pour les 16-27 ans** : pour **79€ mensuels** vous avez accès illimité aux trains TGV et Intercités gratuitement (avec un engagement de 3 mois minimum). Vous pouvez réserver, annuler et modifier à votre guise. L'abonnement est **résiliable au bout de 3 mois en payant 15€**, ou gratuitement au bout d'un an.

Vous pouvez réserver jusqu'à 6 billets simultanément. Le nombre de voyages dans le mois n'est pas limité, toutefois, un nombre de places TGV max est défini pour chaque train, ce qui ne garantit pas la gratuité des places une fois l'abonnement valable si les places réservées au TGV max ne sont plus disponibles.

Pour bénéficier de cette carte il faut être âgé·e de moins de 28 ans, disposer d'une carte nationale d'identité, ou d'un titre de séjour français pour les ressortissant·e·s d'un pays de l'Union Européenne hors France, ou disposer d'un passeport et d'un titre de séjour français pour les ressortissant·e·s d'un pays hors Union Européenne. Il faut également disposer d'une adresse en France.

Plus d'informations sur : [TGVMax](#)

#### 4. Offres des collectivités territoriales

Vous pouvez également vous renseigner auprès de votre région sur les avantages des trains.

## C. Voiture

### 1. Aides aux transports personnels

Les **auto-écoles associatives** sont des initiatives locales qui permettent aux personnes en difficulté de passer leur permis de conduire à moindre coût. Les auto-écoles associatives ne se destinent pas uniquement aux personnes en difficulté financière, mais également aux à un public en situation personnelle compliquée. Les élèves des auto-écoles sociales peuvent donc être amenés à bénéficier des soutiens sortants du cadre strict de la formation au permis de conduire. Cet apprentissage peut prendre jusqu'à deux ans, avec des travailleur·euse·s sociaux·les pour permettre à tou·te·s de se présenter dans les meilleures conditions à l'examen.

Les bénéficiaires sont les personnes en situation de difficultés financières, les jeunes sans qualification, les autres personnes en réinsertion sociale, les parents célibataires, les personnes en situation de handicap.

Pour plus d'informations vous pouvez prendre contact avec votre CCAS/CIAS (Centre-Intercommunal d'Action Sociale) ou avec un·e assistant·e social·e. Les conditions peuvent varier en fonction de l'auto-école sociale.

## 2. Permis à 1€ par jour

Le permis à 1€ par jour est un **dispositif mis en place par l'Etat**, pour aider les jeunes de 15 à 25 ans à financer l'inscription au permis de conduire. Il se trouve sous forme de **prêt financier à un taux à 0%, et s'élève entre 600 et 1200€** selon les besoins des candidat·e·s, et, en cas d'échec à l'examen du permis de conduire, peut être complété de 300€ pour parfaire la formation et repasser l'épreuve. C'est un partenariat entre l'Etat, les établissements prêteurs (banques, établissements de crédits...), et les écoles de conduite et association disposant du label "qualité des formateurs au sein des écoles de conduite.

Si vous souhaitez bénéficier de ce prêt, vous devrez choisir votre école de conduite et votre établissement financier **parmi les partenaires de ce dispositif**. Ensuite, vous signez un contrat avec l'auto-école et vous constituez un dossier de prêt. Pour cela, il faut fournir un justificatif de revenus justifiant que vous pourrez rembourser les 30€/mois, ou demander à une tierce personne de se porter garante. Si vous êtes mineur·e, ce sont vos parents qui doivent faire ces démarches. Si vous ne pouvez pas avoir de garant·e·s, le comité interministériel de la sécurité routière peut se porter caution publique pour vous : vous devrez simplement demander à l'école partenaire de vous fournir une attestation d'éligibilité à la caution publique. Vous pouvez utiliser ce prêt pour financer une première formation initiale ou en cas d'échec, une formation complémentaire.

Ce dispositif fonctionne pour la préparation au permis de conduire des véhicules de **catégorie A1, A2, et B**, soit respectivement les motocyclettes et les véhicules légers. Cette dernière peut se faire en conduite anticipée ou supervisée.

Vous trouverez de plus amples informations sur le permis à 1€ par jour sur le site de la Sécurité Routière, notamment la liste des auto-écoles partenaires. <https://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/financement-du-permis-de-conduire/permis-1-eu-par-jour/etablissements>

## 3. Aides des collectivités territoriales

Vous pouvez retrouver la liste des collectivités territoriales fournissant des aides pour passer votre permis de conduire : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/financement-du-permis-de-conduire/aide-au-permis-des-collectivites>

## 4. Co-voiturage

De nombreux sites et applications de covoiturage sont disponibles ! Vous connaissez sans doute **Blablacar**, malgré une commission que l'entreprise prend on ne peut passer à côté de l'offre abondante. **Karos.fr** est également un service de covoiturage connu pour les trajets domicile-travail.

Mobicoop est, lui, un site de covoiturage pour des trajets réguliers, mais pas uniquement. En effet, il propose un certain nombre de trajets à travers l'Europe, plus d'informations sur <https://mobicoop.fr>

## D. Avion

**Carte jeune AirFrance :** AirFrance a lancé via sa filiale HOP ! une carte jeune : cette carte est destinée aux 12-24 ans. D'un coût de **49€ par an**, elle permet d'avoir des remises jusqu'à 35% sur les trajets en France métropolitaine mais aussi en Europe! Elle permet également d'avoir un bagage cabine et un bagage en soute, ainsi que des avantages pour les vols à l'étranger. SI vous devez modifier ou annuler votre voyage, les frais de traitement seront fortement réduits.

Plus d'informations sur :

<https://www.airfrance.fr/FR/fr/local/resainfovol/meilleuresoffres/carte-jeune-af.htm>

**PS :** attention tout de même à l'empreinte carbone.